

**TÉLÉCOPIER LE FOMULAIRE REMPLI À B2B BANQUE AU  
1.866.569.5942**
 **DEMANDE DE DIVULGATION DISTINCTE À UN COEMPRUNTEUR POUR LES PRODUITS SÉLECTIONNÉS CI-DESSOUS.**  
(Voir la section 3, paragraphe 3.1)

 **ANNULATION DE LA DIVULGATION DISTINCTE À UN COEMPRUNTEUR.**  
(Voir la section 3, paragraphe 3.2)

**Remplir une annexe par coemprunteur.**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COEMPRUNTEUR					
Nom	Prénom	Code du nom au N/A <small>(Usage interne seulement)</small>			
Adresse complète du coemprunteur					
N°	Rue	App.	Ville	Province	Code postal
2. PRODUITS DE CRÉDIT DÉTENUS PAR LE COEMPRUNTEUR pour lesquels une divulgation distincte est demandée					
		<b>Numéro(s) de compte :</b>			
		Succ.	N° de compte	Suff.	Succ.
		N° de compte	Suff.		
<input type="checkbox"/> <b>Marge de crédit non garantie :</b>					
<input type="checkbox"/> <b>Marge de crédit garantie :</b>					
3. MODALITES					
<p>3.1 Chaque emprunteur a la possibilité de recevoir séparément tout avis ou communication requis par la loi. Ainsi, un emprunteur peut en tout temps demander de recevoir ces documents à l'adresse de son choix en communiquant avec B2B Banque ou le Centre Télésbancaire au 1.866.334.4434. Lorsque ce choix est fait par un coemprunteur, un exemplaire additionnel de ces documents sera par la suite envoyé à l'adresse de son choix. Ce consentement vaut également pour tout renouvellement ou modification du prêt, le cas échéant. Le coemprunteur est responsable de communiquer tout changement d'adresse auprès de B2B Banque par écrit ou en communiquant avec le Centre Télésbancaire au 1.866.334.4434.</p> <p>En vertu des conditions de la présente demande, un coemprunteur peut demander de recevoir uniquement les avis et communications requis par la loi et spécifiques à chacun des produits de crédit sélectionnés.</p> <p>3.2 Si un emprunteur demande de recevoir séparément de B2B Banque les avis ou communications requis par la loi, il peut également annuler cette demande en communiquant avec B2B Banque. Dans un tel cas, un seul exemplaire des documents requis par la loi sera envoyé à l'avenir, et ce, uniquement à l'adresse apparaissant au contrat de marge de crédit. Tout avis ou communication ainsi expédié sera réputé avoir été envoyé à tous les emprunteurs.</p>					
4. SIGNATURE					
_____ Signature du coemprunteur			_____ Date (jj/mm/aaaa)		
Usage interne seulement					
_____ Traité par (en lettres moulées)		_____ Initiales de l'employé		_____ Date (jj/mm/aaaa)	